

L'APPEL DE LA HAYE POUR LA PAIX 1999

Gert Harigel

23 janvier 2004

Au cours de la dernière décennie, le Mouvement des Pays Non Alignés et la Fédération de Russie ont demandé l'organisation à la Haye, en 1999, d'une *troisième Conférence de la Paix*. Les gouvernements des Pays-Bas et de Russie préparent une coordination pour les manifestations intergouvernementales destinées à la commémoration de la première Conférence de la Paix à la Haye en collaboration étroite avec d'autres pays intéressés. D'autre part, plus de 400 organisations ont lancé l'*Appel de La Haye pour la Paix 1999*, en vue de préparer une conférence qui reprendra, en les réactualisant, les trois thèmes négociés il y a cent ans :

- désarmement, (y compris l'abolition des armes nucléaires) ;
- renforcement du droit humanitaire international et de ses institutions ;
- résolution pacifique des conflits y compris prévention des conflits et construction de la paix.

Le Comité de coordination est composé actuellement de :

- l'Association internationale des juristes contre les armes nucléaires (IALANA) ;
- le Bureau international de la paix (BIP) ;
- l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (IPPNW) ;
- le Mouvement Mondial Fédéraliste (MMF).

Le *Comité d'Organisation* regroupe 40 organisations. Ce sont environ 5.000 à 10.000 personnes qui sont attendues à la Haye entre le 11 et 16 mai 1999.

Le rappel historique des première et deuxième Conférences de la Haye illustre les changements intervenus dans les mentalités à l'égard de la guerre et de la paix, mais, aujourd'hui, notre société doit relever le défi de problèmes encore plus fondamentaux qui menacent l'existence même de l'humanité.

La *première Conférence de la Haye* avait été convoquée par le Ministre des Affaires étrangères de Russie et a eu lieu du 18 mai au 29 juillet 1899. Les sujets spécifiques de la discussion étaient déjà :

- (1) la limitation de l'accroissement des forces armées et la réduction du déploiement d'armes nouvelles ;
- (2) l'application des principes de la Convention de Genève de 1864 sur la guerre navale ;
- (3) la révision de la Déclaration de Bruxelles de 1874 (non ratifiée) sur les lois et coutumes de la guerre terrestre.

Même si la Conférence de 1899 n'avait pas réussi à atteindre son objectif principal, c'est-à-dire la limitation des armements, elle a eu des résultats positifs grâce à l'adoption de la Convention qui définit les conditions de l'état de belligérance. Trois déclarations avaient été acceptées : a) l'interdiction de l'usage de gaz asphyxiants, b) la prohibition des balles "dumdums", c) l'envoi de projectiles et explosifs depuis des ballons. Enfin, la réalisation la plus importante a sans doute été l'adoption de la *Convention pour le Règlement Pacifique des Disputes Internationales* qui a amené la création d'une Cour Permanente d'Arbitrage. La deuxième Conférence, réunie entre le 15 juin et le 18 octobre 1907, a été suivie par les représentants de 44 Etats. De nouveau, la proposition de limitation des armements n'a pas été acceptée.

Même si la conférence prévue pour 1915 n'a pas eu lieu en raison de la Première Guerre Mondiale, l'idée de conférence a considérablement influencé la création de la *Société des Nations* avec une structure plus organisée et de la *Cour Permanente de Justice Internationale* et de leurs successeurs, *l'Organisation des Nations Unies* et la *Cour Internationale de Justice*. Le XXème siècle a vu se dérouler bien des guerres dévastatrices qui désormais se produisent de plus en plus souvent non pas entre Etats mais à l'intérieur des Etats. Or, si les anciens problèmes liés à l'emploi des technologies classiques demeurent, les nouveaux défis dus aux armes de destruction massive ne sont pas encore maîtrisés. En particulier, les arsenaux nucléaires menacent la survie de l'humanité. L'un des espoirs mis dans la conférence projetée est de changer l'attitude des Etats nucléaires déclarés et non déclarés à l'égard des armes de destruction massive les plus dévastatrices sans discrimination, qui ne sont pas encore interdites par des Traités internationaux.

La Conférence de La Haye, au tournant du siècle, vise non seulement à un impact important sur les gouvernements, mais espère même la collaboration de certains d'entre eux. Elle traitera les sujets spécifiques de son ordre du jour et procurera le cadre grâce auquel divers secteurs de la société civile pourront échanger des idées, développer des relations globales et renforcer leur capacité à réaliser les trois objectifs principaux de *l'Appel de La Haye pour la Paix 1999*.

G. Harigel

QUELLE DÉMOCRATIE POUR L'AFRIQUE ?

L'équipe du GIPRI

22 janvier 2004

Jamais jusqu'ici, semble-t-il, le vocable de démocratie n'a fait couler autant d'encre qu'au cours des cinq dernières années en ce qui concerne l'Afrique. Le continent africain a vu se développer une sorte de mythe que bien des observateurs ont eu la magnanimité de baptiser "vent de démocratisation issu de la transparence (perestroïka) venue de l'Est" à la suite de la

chute du Mur de Berlin et de la fin de la guerre froide.

Nombre de voix contestent le bien fondé de parler de démocratie comme d'une "denrée" exclusivement européenne, non transférable à l'Afrique, dont les partisans se recrutent - le paradoxe n'est qu'apparent - aussi bien dans certains milieux européens ou généralement dits occidentaux que parmi les Africains eux-mêmes. Les dictateurs qui défendent leurs privilèges prétendent récuser une démocratie imposée de l'extérieur, jusqu'au moment où ils réclament l'aide d'armées étrangères pour la sauvegarde de leurs pouvoirs.

La démocratie est un idéal de gouvernement - c'est-à-dire jamais atteint en réalité - auquel toute société devrait tendre en vue de réaliser le bien-être des populations concernées. Mais quels aspects particuliers caractériseraient la démocratie "à l'européenne" et seraient précisément rejetés par les tenants d'une démocratie africaine originale ? La domination de la majorité ? Les seules majorités défendues avec succès jusqu'ici en Afrique semblent se ramener aux majorités dites ethniques.

La démocratie ne peut se réduire à un formalisme hypocrite qui se contente d'élections à la va-vite et/ou de majorités tribales ou ethniques. En matière de démocratie, comme en bien d'autres domaines d'ailleurs, certains Etats et institutions étrangers, prétendument ses amis, aident plus volontiers l'Afrique à s'enfoncer qu'à s'en sortir. Avec, il est vrai, la complicité des Africains eux-mêmes.

Comment aider ce continent à mettre sur pied un gouvernement par le peuple et pour le peuple et non pour le confort et le profit des usurpateurs du pouvoir. Ne serait-ce pas là la vraie démocratie ? Et celle-ci n'est pas exclusivement européenne.

Il serait opportun d'engager un véritable débat sur la démocratisation de l'Afrique, tant il est vrai qu'un certain nombre d'acteurs internationaux semblent n'avoir, quoiqu'ils en disent, aucun ou peu d'intérêt à la démocratisation réelle du continent. Celui-ci est non seulement laissé à lui-même, mais il est encore dangereusement contrecarré dans sa progression vers une amélioration durable de ses moyens d'existence et dans ses choix les plus vitaux. Le processus de démocratisation est ainsi détourné, voire escamoté, comme le fut largement la décolonisation elle-même, il y a plus de 35 ans.

Démocratie ne peut être synonyme de formation de partis ethniques ou à base tribale, ni non plus de comédie électorale. D'aucuns semblent, volontairement ou non, la confondre purement et simplement avec un rituel habillé plus ou moins savamment d'un vernis d'honorabilité.

Qu'est-ce que la démocratie peut encore signifier quand prolifèrent des partis ethniques ? Un multipartisme conçu seulement pour apaiser les investisseurs étrangers la vide de sa substance et la détourne manifestement de sa finalité. En fait, parti unique, mais "présentable" parce que démultiplié, il sert entre autres à éviter les foudres du FMI ou à satisfaire des bailleurs de fonds censés exiger la démocratie pour mieux garantir leurs investissements à long terme dans les pays en cause. La démocratie est alors perçue comme une pure formalité conçue par et pour l'extérieur.

Est-ce cela une "conception africaine de la démocratie" ? Ce serait mépriser dangereusement les Africains que de le dire ou simplement de le croire ! La démocratie est une valeur universelle. Un débat authentique à son sujet permettrait notamment d'éviter des aberrations comme celle du régime de Habyarimana (au Rwanda) et de son équipe qui se sont cramponnés à un pouvoir tyrannique jusqu'à l'utiliser pour éliminer par génocide une partie de la population rwandaise, ou des situations comparables à celle qu'a connue le Zaïre de Mobutu qui a réussi à ruiner un des pays les plus richement dotés en ressources naturelles. La démocratie suppose, bien au contraire, la mise sur pied d'institutions qui permettent au peuple de comprendre et de déléguer le pouvoir à ceux qui doivent l'exercer pour assurer son bien-être général et non pour l'asservir. La plupart des défenseurs de la "pureté africaine" en matière de démocratie soutenaient vigoureusement hier leurs pratiques douteuses et

dictatoriales par le souci de lutter contre le communisme. Ils les justifient aujourd'hui par le souci d'authenticité africaine. Peut-on davantage les croire ?

La véritable démocratisation passe d'abord par une information correcte des citoyens sur leurs droits, la manière de les exercer et des les revendiquer, si nécessaire. Or, sur le plan international, l'Afrique est littéralement absente du monde ; et, à l'intérieur de nombreux Etats, les populations sont maintenues dans l'ignorance la plus crasse. Les affaires du pays sont traitées entre quelques privilégiés, pour le bien de leurs familles ou de leurs portefeuilles, et de leurs multiples conseillers, souvent plus soucieux de leurs propres intérêts que de ceux des populations concernées.

Même la qualité de citoyens est refusée, dans la pratique, à certains ressortissants et enfants du pays et cela dans des Etats soit-disants indépendants.

F. Ndagijimana

LA TRAUMATOLOGIE DES MUNITIONS DE PETIT CALIBRE

Jean-Pierre Stroot

22 janvier 2004

Le droit humanitaire interdit, depuis la convention de La Haye en 1899, l'emploi des balles dum-dum, munitions qui provoquent des traumatismes disproportionnés au but poursuivi dans un conflit armé, c'est-à-dire la mise hors de combat de l'adversaire. L'intention était d'éviter les blessures affreuses dues au déchirement des tissus par un projectile dont la tête molle a été conçue ou modifiée pour provoquer un écrasement à l'impact. Cet écrasement s'accompagne, comme l'ont montré les études balistiques, d'un retournement qui accroît encore l'effet dévastateur.

Si le droit humanitaire admet qu'un projectile puisse entraîner la mort immédiate d'un combattant, il refuse que les traumatismes infligés ne puissent être réparés en cas de survie jusqu'au rétablissement du blessé dans ses fonctions vitales complètes.

La difficulté de vérifier efficacement la conformité des munitions tient à l'absence de critère objectif autre qu'une inspection visuelle. Il s'avère en outre que certaines balles de petit calibre tendent à se retourner très rapidement après l'impact et qu'elles donnent lieu à des blessures similaires à celles d'une balle dum-dum.

En prévision de la révision statutaire en 2001 de la "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes qui peuvent être considérées comme produisant des traumatismes excessifs ou comme frappant sans discrimination", le Département Militaire Fédéral suisse a présenté, au cours d'un séminaire international à Interlaken en octobre 1997, le résultat d'études effectuées au centre de Spiess qui ont le mérite de proposer une méthode de mesure des effets destructeurs des munitions de petit calibre sur les tissus et les structures osseuses. Les essais ont été faits sur des blocs de savon et de gélatine dont les caractéristiques de densité et de résistance sont proches de celles des tissus humains. Ils ont permis de visualiser les trajectoires et le mouvement propre de nutation des projectiles à l'intérieur de

ces matières. Certaines balles pénètrent profondément avant de créer une cavité due à leur mouvement de retournement. D'autres, comme les balles dum-dum, creusent de telles cavités dès l'impact.

Bien entendu, il n'est pas possible de prédire ce qui se passerait dans la complexité d'un corps humain, mais le grand mérite de cette étude est de fournir, avec la distance moyenne de parcours jusqu'au début de formation de cavité, un critère objectif du potentiel destructeur d'une balle de fusil ou de mitrailleuse à l'aide de mesures reproductibles. Si cette distance dépasse l'épaisseur moyenne des tissus d'un corps, la probabilité d'un traumatisme inutilement destructeur (y compris sur les os) est réduite.

L'étude du DMF apporte donc un élément fondamental dans la négociation. Les parties ont obligation lors de la mise en service d'une arme nouvelle de vérifier si elle satisfait aux conditions prescrites par la Convention. Il est maintenant possible de se mettre d'accord sur une procédure à caractère universel. Quelle que soit la distance moyenne de pénétration sans début de cavité, requise dans un accord, la conformité des munitions pourra être vérifiée de manière indépendante par toutes les parties. Il reste à souhaiter que cette distance soit la plus grande possible, mais cela relève alors de la volonté politique des négociateurs.

L'INICIATIVE DES PUISSANCES MOYENNES

Gert Harigel

22 janvier 2004

Le deuxième Comité Préparatoire (PrepCom) pour la Conférence de Révision de l'an 2000 des Etats signataires du Traité de Non Prolifération de 1968 (TNP) a terminé sa session de deux semaines (après minuit) le 9 mai 1998, sans accord de fond, recommandations ou règles de procédure. Les désaccords sur le Moyen-Orient et sur le rôle du renforcement du processus de révision se multiplient. Les Etats qui disposent d'armes nucléaires s'accrochent à leur armes, guidés par les Etats-Unis qui ne cessent de développer leur propre système.

Pour cette raison, il apparaît urgent d'essayer, par tous les moyens légaux et politiques à tous les niveaux de la société, de sortir de l'impasse des négociations et de changer l'attitude d'une poignée de pays à l'égard de ces armes de destruction massive.

La voie qui pourrait mener à l'abolition de ces dernières a déjà connu plusieurs développements notables :

- fin de la guerre froide ;
- entrée en vigueur de la Convention des Armes Chimiques,
- signature du Traité d'Interdiction Complète des Essais (TICE) ;
- signature du Traité sur l'abolition des mines antipersonnel ;
- Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires ;
- la déclaration de 61 ex-généraux et amiraux et de 117 leaders civils ;
- le dernier rapport de l'Académie des Sciences américaine ;
- l'opinion consultative de la Cour Internationale de Justice de La Haye ;
- les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale de l'ONU et le Parlement Européen.

Cependant, les gouvernements des Etats nucléaires ne montrent aucun désir de suivre cette voie.

L'Initiative des Puissances Moyennes (IPM) représente une approche courageuse, intéressante et prometteuse, qui s'ajoute à la liste mentionnée ci-dessus. Elle vise à encourager les chefs des Etats nucléaires à changer de mentalité. Elle demandera aux leaders de quelques Etats clés, considérés comme puissances moyennes, de former une coalition nouvelle pour pousser les Etats nucléaires à un engagement sans équivoque au désarmement nucléaire en entamant immédiatement des négociations portant sur l'élimination complète des armes nucléaires et la mise en œuvre de mesures pratiques telles que la mise hors d'alerte et l'engagement de ne pas utiliser ces armes en premier.

Le 6 décembre 1997, le *Réseau canadien pour l'Abolition des Armes Nucléaires* a autorisé son président, M. Douglas Roche ancien Ambassadeur à la Conférence du Désarmement, à soutenir l'IPM. En mars 1998 un Comité de Direction Internationale (CDI) a été créé. Ce Comité a invité les ONG internationales suivantes : *Médecins Internationaux pour la Prévention de la Guerre Nucléaire* (IPPNW), *Bureau International de la Paix* (BIP), *Association Internationale des Juristes contre les Armes Nucléaires* (IALANA), *Réseau International des Ingénieurs et Scientifiques* (INES), *Forum sur l'Etat du Monde* (SWOF), *Fondation de la Paix dans l'Ere nucléaire* (NASPF) et *Parlementaires pour l'Action Globale* (PGA) qui ont toutes accepté..

Les 16 Etats suivants seront sollicités (ordre alphabétique) : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, Costa Rica, Egypte, Irlande, Islande, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suède et Ukraine.

Le CDI a convenu d'envoyer une délégation dans les capitales de chacun de ces Etats pour mettre au courant de ses intentions les responsables gouvernementaux au plus haut niveau après avis préalable des ONG locales. Les membres des délégations comporteront au moins un spécialiste du désarmement nucléaire et un membre du CDI.

Le noyau initial établi, il sera demandé à l'un de ses membres d'organiser une conférence des chefs d'Etats participants. Cette réunion pourrait lancer une plate-forme d'action. Ensuite, des démarches seront faites auprès des Etats nucléaires pour inviter leurs dirigeants à engager un dialogue sur l'abolition.

L'Initiative des Puissances Moyennes (IPM) exigera une diplomatie prudente et discrète ainsi que beaucoup de persévérance dans le contexte actuel. La politique des Etats nucléaires de l'OTAN et l'influence du complexe militaro-industriel des Etats-Unis sont décourageantes. La paranoïa et le militarisme russes se trouvent ravivés par l'expansion de l'OTAN.

L'IPM débutera prochainement par les visites des délégations du CDI en Afrique du Sud, en Suède, en Norvège et peut être en Irlande.

LES ESSAIS NUCLÉAIRES INDIENS ET PAKISTANAIS

Jean-Pierre Stroot
22 janvier 2004

LES ESSAIS NUCLEAIRES INDIENS ET PAKISTANAIS

Le gouvernement indien, en procédant à une série d'explosions nucléaires souterraines, a lancé un défi à la communauté internationale, comme en témoignent l'unanimité des réactions des délégations à la Conférence du Désarmement (CD).

Comment comprendre et expliquer les circonstances qui ont permis un tel geste ?

De fait, le gouvernement indien n'a contrevenu à aucun traité auquel il est partie. En refusant d'adhérer au Traité de Non Prolifération nucléaire (TNP) et au Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICE), les gouvernements indiens précédents avaient prétendu exercer, sur les cinq pays nucléaires reconnus, Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie, une pression destinée à encourager les négociations vers le désarmement nucléaire complet que ces pays se sont engagés à poursuivre « en toute bonne foi » suivant la prescription de l'article VI du TNP qu'ils ont ratifié. Ils avaient, d'une certaine manière, tenté envers et contre tout de garder un moyen que les pays non-alignés pensaient détenir « pour contraindre les puissances nucléaires à respecter leurs obligations prévues par le TNP » et qu'ils ont perdu en acceptant sans vote la prorogation indéfinie et inconditionnelle de ce traité. Le TICE, signé en 1996 pourrait ne pas entrer en vigueur avant quelque temps, mais il paraissait peu probable qu'un acteur, signataire ou non, procéderait entre-temps à de nouvelles explosions nucléaires. Quasi seul contre tous, le nouveau gouvernement indien a pris délibérément le risque de mettre à mal ces deux traités, le TNP et le TICE, qui sont le résultat de dizaines d'années de négociations, et, qui sait, d'interrompre tout nouveau processus de désarmement nucléaire. L'unanimité des réactions négatives, certes plus ou moins fortes suivant les intervenants, montre le degré de frustration ressenti par la « communauté internationale », y compris ceux qui ne supportent pas la pérennité du privilège régalien des puissances nucléaires.

Le gouvernement pakistanais, qui n'était pas non plus signataire des traités en question, n'a pas résisté à la tentation de répliquer, quitte à commettre la même erreur funeste qui lui attire les mêmes protestations de la grande majorité de la communauté internationale.

En fait, les gouvernements indien et pakistanais n'ont fait que ce que les cinq (Chine, Etats-Unis, France, Grande Bretagne, Russie) ont fait à un moment ou un autre. Les gouvernements français et chinois en dernier lieu ont procédé à des essais en pleine négociation du TICE. Il est intéressant de noter que les initiatives françaises et indiennes se sont produites immédiatement après l'arrivée au pouvoir de partis de tendances nationalistes plus marquées. De même, le retard à la ratification du TICE par les Etats-Unis est dû également aux obstacles apportés par la frange la plus nationaliste et conservatrice du sénat américain.

Le seul mérite, bien faible vis-à-vis de leurs inconvénients majeurs, des essais indiens et pakistanais est d'avoir mis fin à l'hypocrisie de deux états dits du seuil. Tout le monde connaissait la capacité de ces deux pays à fabriquer des armes de fission qu'il n'est pas besoin aujourd'hui de tester pour être raisonnablement sûr de leur fonctionnement correct. S'il se confirmait que l'Inde a également procédé à un essai de bombe thermonucléaire, il s'agirait d'un incontestable « succès » dans un domaine plus complexe. Mais une incertitude est levée. Il faut désormais compter sept pays dotés officiellement d'armes nucléaires.

Le ressentiment général, - pour ne pas dire la réprobation -, provoqué par ces initiatives, répond à la rupture de ce qui était désormais considéré comme un tabou et aux frustrations de ceux qui ont consacré tant d'efforts au cours de tant d'années à la conjuration du danger des armes nucléaires.

La logique voudrait que les gouvernements indiens et pakistanais tirent un avantage tellement considérable de leur décision que les inconvénients puissent en apparaître négligeables, sinon

dérisoires. Or, quelle que soit la manière dont on l'évalue, le profit obtenu est marginal, aléatoire à très court terme, limité au plan électoral interne, risqué même à cette échelle et terriblement négatif à terme plus lointain.

Ne parlons pas de *sécurité militaire*. Il est admis aujourd'hui, sauf par les institutions qui n'existent que grâce aux armes nucléaires et qui défendent leur survie bureaucratique sans considération du bien public, que ces armes diminuent la sécurité de ceux qui les possèdent sans leur conférer un surcroît de pouvoir. Les progrès accomplis dans les domaines de la puissance explosive, de la pénétration, de la miniaturisation, etc. ne font que renforcer leur inutilité et le besoin d'en débarrasser le monde.

Le conflit entre l'Inde et le Pakistan ne peut trouver de réponse ni de stabilité par la constitution d'un arsenal nucléaire. Les deux pays sont pratiquement sur un même plan et sont depuis longtemps considérés comme des pays du "seuil".

Questions *prestige et visibilité* : nul ne doute que ni l'Inde ni le Pakistan ne disposent d'excellents ingénieurs ! Le succès des essais flatte l'orgueil national et satisfait les électeurs. Cet argument a été entendu en son temps dans les médias français à l'occasion d'essais dans le Pacifique. L'Inde aspire également à devenir membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU et a pu se donner l'illusion d'améliorer ses chances en devenant puissance nucléaire comme tous les autres membres permanents !

Reste la tradition de *leadership des pays non-alignés* : les réactions déjà décrites ne sont pas favorables à l'initiative arrogante et isolée de l'Inde ni à la réplique du Pakistan. Celles-ci ouvrent la voie à d'autres nations dans la sous-région asiatique et ailleurs. Il ne faut pas oublier que la prorogation indéfinie du TNP n'est pas garante de sa survie. Tout Etat partie a le droit de s'en retirer sur préavis de trois mois. La Corée du Nord avait déjà utilisé cette menace, mais elle est rapidement revenue dans le rang. Il est certain qu'une telle action mettrait le pays concerné au ban de la communauté internationale, mais, par ailleurs, la persistance des frustrations dues à l'absence de désarmement nucléaire significatif pourrait entraîner un mouvement collectif de désengagement. L'initiative indienne provoque indubitablement un affaiblissement du régime de non prolifération qui ne profite pas à la solution du problème de base, c'est-à-dire l'absence de volonté des puissances nucléaires de négocier le désarmement de leurs arsenaux nucléaires.

Que peut-il se passer désormais ?

Sanctions et embargos ne sont que des agitations sans beaucoup de prise sur une population de près d'un milliard d'habitants. L'accroissement éventuel du niveau de pauvreté fera souffrir un peu plus de monde dans des pays qui comptent globalement pauvres et analphabètes par dizaines, sinon centaines de millions. Toute radicalisation risque de renforcer les tendances nationalistes et d'ouvrir la porte aux arguments du populisme le plus primaire. La guerre dans le sous-continent ne serait plus improbable.

Il serait donc souhaitable de créer les conditions nécessaires à l'adhésion au TNP et au TICE de l'Inde, du Pakistan et des rares pays qui n'en sont pas encore parties et de reprendre activement le processus de désarmement nucléaire général. Le fait est qu'en ayant laissé perdurer si longtemps des conditions propices au « crime », il ne faut pas s'étonner quand il est enfin commis.

Les problèmes sont complexes. Pour devenir partie au TNP, les gouvernements indien et pakistanais devraient se défaire des armes qu'ils viennent tout juste d'acquérir. Ce traité exclut explicitement la reconnaissance du statut particulier de puissance nucléaire à tout autre état que les cinq de l'époque de sa signature. Une renégociation, fort improbable de cette clause, ouvrirait la porte à d'autres candidats qu'il serait difficile de refuser, à moins de définir un agenda de désarmement nucléaire total qui amènerait tout le monde à renoncer ensemble à échéance raisonnable à ces armes aussi inutiles que dangereuses.

Les difficultés à venir sont également illustrées par le futur du TICE. Signé par 149 nations, il

ne connaît pas encore assez de ratifications pour entrer en vigueur. Manquent en particulier celles de la Chine, de la Russie et des Etats-Unis. Ce traité, brandi comme un étendard ralliant les peuples soucieux de paix par le président des Etats-Unis lui-même, fait l'objet de marchandage. Nul ne sait en effet quand le TICE sera ratifié par les Etats-Unis dont le Sénat lie son accord au président contre des concessions sur la révision des clauses d'un des plus anciens traités de désarmement bilatéral avec l'ex-URSS, le Traité sur l'interdiction des missiles antimissiles. Affaiblir celui-ci aurait pour résultat de précipiter un peu plus la Russie vers les armes nucléaires comme dernier outil de puissance (illusoire, mais ... !) et d'encourager l'ensemble des pays nucléaires à produire de nouvelles ogives capables de pénétrer de nouveaux systèmes de défense antimissiles. Ces mouvements contradictoires éloignent toujours plus les perspectives de désarmement nucléaire complet. Ils témoignent de l'absence de volonté des pays nucléaires de satisfaire à leurs obligations. Le TNP ne mentionne pas de date limite, mais la patience n'est pas éternelle et les incidents de parcours peuvent se multiplier. Les essais indiens et pakistanais sont les premiers. Il faut souhaiter, mais surtout tout faire pour que ce soient les derniers.

J.P. Stroot